



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS FEMININS

Se réunit le mercredi et le vendredi

Ligne directe : 04.92.15.80.36

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°15  
Réunion du 12 février 2020

---

Président : M. Jean Claude SCHMIDT

---

### **HOMOLOGATION – RETOUR COMMISSION DISCIPLINE du 29/01/20 :**

FEMININES U15 à 8 :

Match 53378.1 : AS Moulins / SPCOC-ESVL du 11.01.20

Résultat Sportif pour L'AS Moulins sur le score de 8 à 0

\*\*\*\*\*

### **DEUXIEME PHASE CHAMPIONAT U13 ET U15 FEMININS :**

La date de la première journée sera le samedi 14 mars 2020

- Les U13 seront répartis en deux poules de 6 équipes :

Une poule Niveau 1 et une poule Niveau 2

Nota : Les clubs ayant reçu les équipes lors de la Phase 1 se déplaceront lors de la phase 2

- Les U15 seront répartis en deux poules :

Une poule Elite de 7 équipes

(Le vainqueur de la poule Elite sera désigné champion pour la saison 2019/2020)

Une poule Espoir de 6 équipes

Nota : Les clubs ayant reçu les équipes lors de la Phase 1 se déplaceront lors de la phase 2

\*\*\*\*\*

## **BARRAGE D'ACCESSION – REGIONAL 1 FEMININ**

Vous trouverez ci-dessous les dates des barrages d'accession au championnat de REGIONAL 1 FEMININ:

- Journée 1 : Dimanche 17 Mai 2020 (COMPLEXE PIERRE LANZA – SISTERON)
- Journée 2 : Dimanche 24 Mai 2020 (COMPLEXE PIERRE LANZA – SISTERON)

Le Président de séance :  
M. Jean-Claude SCHMIDT